



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rapport d'activité
2009

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

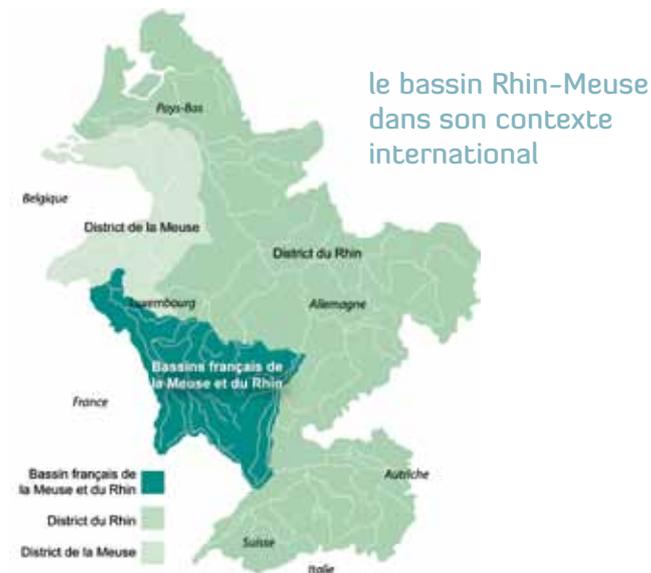
Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,2 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 240 communes.

Economie :

- Les vallées du Rhin, de la Moselle et de la Meuse sont des axes économiques où se localisent les grandes implantations urbaines et les principales activités industrielles.
- 1,5 million d'ha de sols agricoles environ (dont 740 000 ha de terres labourées et 725 000 ha de surfaces toujours en herbe).
- Prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse en 2008 : 3,23 euros/m³ ttc (source AERM)





Sommaire

page 4	Ensemble pour l'eau
page 18	Relever les défis en cohérence avec la politique de l'eau nationale et européenne
page 27	Mettre en œuvre la solidarité de bassin
page 31	Améliorer en continu les moyens pour relever les enjeux
page 34	Bilan financier

Ce rapport d'activité 2009 est la seconde édition reposant sur la nouvelle ligne éditoriale expérimentée en 2008, fondée sur l'ambition de restituer de la façon la plus claire le bilan du contrat d'objectifs signé avec le ministère du développement durable et validé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau. Cette formule présente donc un graphisme volontairement épuré et offre, je l'espère, une vision transversale plus lisible des diverses actions que l'agence de l'eau met en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE Rhin et Meuse en favorisant une gestion durable des ressources en eau et l'atteinte du bon état des milieux aquatiques.

Connaître, planifier, informer, apporter des aides pour protéger et restaurer les ressources et les milieux et réduire les pollutions, mettre en œuvre la solidarité de bassin par le biais des redevances, améliorer les moyens internes, susciter et organiser la concertation et le débat au sein des instances de bassin, avec les acteurs, les partenaires et le public, telles sont là les principales missions de notre établissement. L'année 2009 a été particulièrement riche pour nous avec la validation des SDAGE Rhin et Meuse et la révision du programme de l'agence de l'eau, traçant pour nos équipes une feuille de route claire pour les prochaines années, qui va maintenant se décliner sous la forme de plans d'action territoriaux élaborés en commun avec les services de l'État, et concertés avec les principaux acteurs, dès 2010.

Bonne lecture,



Paul Michelet

Directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Ensemble pour l'eau

Fédérer & mobiliser

L'agence de l'eau, établissement public du ministère du développement durable, acteur essentiel de mise en œuvre de la politique de l'eau dans le bassin hydrographique

Les **six agences de l'eau** françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable.

Elles mettent en œuvre dans chaque grand bassin hydrographique les objectifs et les dispositions des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE¹ et SAGE), **en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques**, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Article L213-8-1 Code de l'environnement (loi sur l'eau du 30 décembre 2006)

En France, le **principe de gestion concertée** par bassin versant organise la **gouvernance** de la **politique publique de l'eau**, un mode de gestion qui s'intègre dans la gestion européenne de l'eau issue de la **directive cadre sur l'eau**.

Au sein des comités de bassin, s'exerce le débat participatif et délocalisé entre les parties prenantes représentant les divers intérêts issus de la gestion et de la protection des ressources en eau (économiques, écologiques, sociaux, sanitaires, patrimoniaux...). **L'objectif final est l'atteinte du bon état des eaux et l'application des objectifs des SDAGE.**

Les **agences de l'eau** assurent le secrétariat des comités de bassin et **mettent en œuvre la politique de l'eau** cadrée au niveau national et déclinée **au niveau du bassin**, en partenariat avec les services de l'État.

L'activité de l'agence de l'eau est encadrée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques : cette dernière fixe le plafond des dépenses et des taux de redevances de l'établissement public et ses objectifs principaux d'activités. L'agence de l'eau est, en effet, un établissement public administratif placé sous la tutelle de l'État (Développement Durable et Finances).

L'**agence de l'eau** est administrée par un **conseil d'administration** qui comporte 35 membres (dont 22 membres élus par le comité de bassin, 11 désignés par l'État, un représentant du personnel). Le président est nommé par le ministre chargé du développement durable.

Le conseil, présidé par Jacques SICHERMAN, adopte les décisions essentielles à la vie de l'établissement public : programme d'intervention pluriannuel et redevances (sur avis conforme du comité de bassin), budget annuel et aides.

1. Les SDAGE, schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, sont les versions françaises des plans de gestion des eaux demandés aux États membres par la directive cadre sur l'eau d'octobre 2000.

La directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000) vise l'atteinte du bon état des eaux dans les États membres de l'Union européenne.



Le directeur général est l'ordonnateur de l'agence de l'eau, dont il gère l'activité au quotidien (passation des marchés, perception des redevances, gestion des aides, gestion du personnel...). Il est par ailleurs le secrétaire du comité de bassin.

Le directeur général de l'agence de l'eau est Paul MICHELET.

Dans les sept grands bassins hydrographiques de la métropole, on trouve un comité de bassin et une agence de l'eau. Une organisation similaire mais adaptée existe pour l'Outre Mer.



CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2007-2012

Un contrat d'objectifs a été signé entre le Ministre en charge de l'Écologie et l'agence de l'eau en 2007. En 2009, un avenant a été conclu pour intégrer :

- les conclusions du Grenelle de l'environnement pour la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, trame bleue et trame verte,
- les orientations du SDAGE et du programme de mesures pour l'atteinte du bon état des eaux.

Les instances



Pour un bon état des eaux en 2015, la stratégie du bassin Rhin-Meuse validée

Pour les instances de bassin, l'année 2009 a été marquée par la conclusion d'un cycle d'une décennie de travaux et de concertations, consécutive à la publication de la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

Le comité de bassin lors de l'adoption du SDAGE¹, le 27 novembre 2009, sous la présidence de Claude GAILLARD, en présence de Chantal JOUANNO, Secrétaire d'État à l'écologie (photo), a validé la stratégie du bassin pour l'atteinte du bon état des eaux, en même temps qu'il a donné le point de départ d'un autre cycle, celui des mesures (actions) qui vont permettre d'atteindre les résultats attendus en 2015.

Le contexte d'eaux internationales a donné aux travaux des finalités spécifiques avec des actions permettant par exemple le retour du saumon dans le Rhin supérieur.

1. SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Les grandes dates du comité de bassin en 2009

• 29 juin [Strasbourg]

La consultation des assemblées territoriales et consulaires sur les SDAGE est terminée. Le comité de bassin examine les avis exprimés par les acteurs institutionnels et décide des modalités de leur prise en compte dans les projets de plans de gestion des eaux des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse, dont les dispositions et les mesures vont s'appliquer au 1^{er} janvier 2010.

Il prend acte des projets de « plans de gestion faîtières » préparés par les commissions internationales (commissions de la Meuse, du Rhin et de Moselle - Sarre) pour chacun des districts du Rhin et de la Meuse.

Il tient un premier échange sur la révision à mi-parcours du 9^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau pour la période à venir 2010-2012.

Il valide le règlement des Trophées de l'eau 2010, en rappelant l'intérêt de répondre au mieux à la demande d'information du public et des acteurs et de communiquer par l'exemple.

Il évoque, favorablement, le projet de périmètre du SAGE de la nappe des grès du Trias inférieur (secteur Vittel-Contrexéville), principale nappe lorraine qui présente, dans sa partie sud vosgienne, une surexploitation.

• 9 octobre [Metz]

Le comité de bassin valide les dernières adaptations des SDAGE, en particulier les objectifs environnementaux en convergence avec les enjeux du Grenelle de l'environnement. Il s'exprime sur les programmes de mesures 2010-2015 (les SDAGE fixent les objectifs environnementaux ; les programmes de mesures identifient les actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs).

Il adopte la révision du programme de l'agence de l'eau qui voit son action renforcée dans le domaine de l'eau potable, des économies d'eau et du bon fonctionnement des ouvrages d'épuration avec une inflexion à la baisse des actions dans le domaine de l'assainissement. Une actualisation de 2% en 2010 des taux des redevances permet de faire face à ces enjeux.

• 27 novembre [Metz]

Le comité de bassin, adopte à l'unanimité (moins 3 abstentions) les SDAGE Rhin et Meuse et donne un avis favorable aux programmes de mesures correspondants. La Secrétaire d'État à l'écologie, Chantal JOUANNO, clôturé la séance. Cette présence exceptionnelle en Rhin-Meuse, dernier bassin métropolitain (chronologiquement) à adopter son SDAGE, marque la finalisation de tous les SDAGE de France métropolitaine. Bernard NIQUET, préfet coordonnateur de bassin, signe en séance l'arrêté d'approbation des SDAGE Rhin et Meuse, qui sera transmis par les autorités françaises, avant le 22 décembre à la Commission européenne (cf photo).

le comité de bassin

le conseil d'administration



Le conseil d'administration de l'agence de l'eau en 2009

Les travaux du conseil présidé par Jacques SICHERMAN (photo) ont été orientés vers une révision à mi-parcours du 9^{ème} programme de l'agence de l'eau intégrant les orientations nouvelles de la politique de l'eau de l'État (Grenelle de l'environnement) et des organismes de bassin (SDAGE). La révision a fait l'objet d'un important chantier mobilisant une large partie des services de l'établissement durant l'année 2009 au côté des administrateurs et de la commission des programmes présidée par le député de Meurthe-et-Moselle Christian ECKERT. Les orientations ont été présentées aux commissions géographiques et aux commissions spécialisées du comité de bassin. Cette révision a été adoptée par le conseil le 9 octobre, puis le 26 novembre pour les dispositifs détaillés d'aides. Elle a reçu l'avis conforme du comité de bassin le 9 octobre 2009.

Le conseil a adopté, à l'automne, le budget 2010 de l'établissement, pour un montant de 180,6 millions d'euros qui reste dans une épure globale identique au budget 2009. Les dépenses d'intervention pour la protection et le bon état des eaux du bassin représentent l'essentiel des dépenses (138,8 millions d'euros d'aides aux maîtres d'ouvrage).

Comité de bassin Rhin-Meuse (100 membres)

- > 40 collectivités
- > 40 usagers
- > 20 État

> avis conforme sur le programme et les redevances de l'agence de l'eau

> planifie les actions de la gestion de l'eau du bassin hydrographique dans le cadre des SDAGE

> avis sur les réglementations et projets ayant un effet ou un lien direct avec l'eau et les milieux aquatiques

Président

+ 22 administrateurs désignés par et parmi les membres du comité de bassin

- > 11 collectivités
- > 11 usagers

+ État, 11 représentants

+ 1 représentant du personnel

> détermine et administre la mise en œuvre du programme d'intervention de l'agence de l'eau

Commission des programmes

> Christian ECKERT

(Commission mixte comité de bassin / conseil d'administration)

Les commissions du comité de bassin et leur président

Commission SDAGE

> Gilbert BAUER

Commission agricole de bassin

> Jean-Luc PELLETIER

Commission industrie de bassin

> Patrick SIVRY

Commission information du public

> Daniel DIETMANN

Commission géographique Moselle Sarre

> Olivier JACQUIN

Commission géographique Rhin supérieur et Ill

> Gilbert BAUER

Commission géographique Meuse Chiers

> Michel ADAM

Commission du milieu naturel aquatique

> Jean WENCKER

Les commissions du conseil d'administration

Commission des aides

Les séances du conseil d'administration en 2009

- 2 avril [Metz]
- 29 juin [Strasbourg]
- 8 et 9 octobre [Metz]
- 26 novembre [Metz]

et de la commission des aides

- 2 avril
- 30 juin
- 26 novembre

Ensemble pour l'eau planifier



Construire et développer
les instruments de la planification de
la gestion de l'eau dans le bassin

Pour
atteindre
le bon état
des eaux
en 2015

2009 CONTRAT
D'OBJECTIFS

SDAGE* Rhin et Meuse

→ adoptés et approuvés
le 27 novembre 2009

Programmes de mesures

→ arrêtés
le 27 novembre 2009

* schéma directeur d'aménagement
et de gestion des eaux

**Les SDAGE Rhin et Meuse,
adoptés pour la partie française
des districts internationaux
du Rhin et de la Meuse**

**L'année 2009 a été consacrée à la finalisation des SDAGE,
étape essentielle pour la vie du bassin Rhin-Meuse.**

Les « assemblées » (collectivités territoriales et chambres consulaires) ont été consultées sur le projet issu de la consultation du public de 2008, enrichi de l'additif adopté par le comité de bassin le 28 novembre 2008. L'ensemble des remarques ont été traitées. L'agence de l'eau a organisé une information des trois commissions géographiques.

Les SDAGE Rhin et Meuse ont été adoptés par le comité de bassin, en présence de la Secrétaire d'État à l'écologie, le 27 novembre 2009. Le Préfet coordonnateur a signé le même jour l'arrêté d'approbation intégrant les programmes de mesures à mettre en place.

Les documents adoptés sont ambitieux et planifient des actions légèrement au delà des objectifs du Grenelle de l'environnement.



Les points forts de la stratégie du bassin Rhin-Meuse pour atteindre le bon état des eaux en 2015

- un objectif général de 69% des cours d'eau et plans d'eau en bon état écologique en 2015 (contre un quart des eaux en bon état actuellement) et pour 58% des eaux souterraines (50% actuellement) ;
- un objectif d'état chimique des eaux de surface pour 2015 proche de l'état des eaux actuel (30 à 40% de « bon état »), en raison de la présence dans les eaux de substances polluantes dites « dangereuses prioritaires », souvent d'origine diffuse, qui impliquent un effort de reconquête qui ne portera ses fruits qu'à long terme ;
- un objectif de bon état progressivement retrouvé d'ici 2027 pour les nappes d'eau souterraine, dont la majeure partie de la nappe d'Alsace d'ici 2021. Le comité de bassin se prononce favorablement sur la proposition de fixer à 250 mg/l la valeur seuil concernant les chlorures pour caractériser le bon état des eaux souterraines ;
- un objectif de protection en 2015 de toutes les aires d'alimentation des captages pour l'eau potable menacées par les pollutions diffuses (une centaine de captages) ;
- un objectif de réduction sensible des volumes d'eau prélevés dans la nappe des grès du Trias inférieur, dans le secteur Vittel-Contrexéville, à hauteur d'un million de mètres cubes par an ;
- un objectif progressif de réduction des rejets de substances dangereuses, dont moins 50% d'ici 2015 pour les plus toxiques d'entre elles.

Ce sont environ 1,8 milliard d'euros à mobiliser soit moins de 80 euros par an et par habitant en moyenne. C'est sensiblement dans le prolongement de l'effort actuel global.

Un large processus de concertation et de collaboration au niveau de l'État

Aboutissement d'un travail important engagé il y a huit ans, le projet était piloté par la commission SDAGE du comité de bassin assistée par le secrétariat technique de bassin, animé par les équipes de l'agence de l'eau et de la direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement de bassin, qui associe plusieurs services de l'État, dont les missions inter-services de l'eau et l'office national de l'eau et des milieux aquatiques. Une large mobilisation des services de l'agence de l'eau a permis d'animer la concertation, d'assurer l'information et la production de tous les documents et programmes d'actions 2010-2015.

Concertation des parties prenantes

- **Commission SDAGE** et groupes de travail *Eau et santé ; Eau et pollution ; Eau, nature et biodiversité ; Eau et rareté ; Eau et aménagement du territoire ; Eau et gouvernance*
- **Commission information du public**
- **Commissions géographiques** *Moselle et Sarre, Meuse et Chiers, Rhin supérieur et Ill*
- **Commissions internationales**

élaboration :
Secrétariat technique de bassin

CONTRAT
2009 D'OBJECTIFS

2 analyses
coûts-bénéfices complètes
réalisées (étendues à
282 analyses par
méthode de transfert)

Les autorités de bassin
ont poursuivi une large
concertation avec
l'ensemble des
parties prenantes

Après le public en 2008, consultation en 2009
des collectivités territoriales et des acteurs
économiques sur les projets de SDAGE

Les assemblées (collectivités territoriales et chambres consulaires) ont montré un réel intérêt lors de cette consultation. Une cinquantaine d'avis environ ont été transmis au secrétariat du comité de bassin, sur une soixantaine d'assemblées consultées : des avis plutôt positifs, avec une quarantaine d'avis globalement favorables aux propositions formulées dans les SDAGE. La commission SDAGE, présidée par le représentant du monde industriel et vice-président du comité de bassin Gilbert BAUER, a fait des propositions pour la prise en compte des observations. Ce processus de concertation avec les assemblées fait suite à la consultation du public (et la complète) pour laquelle 81 000 citoyens du bassin ont donné leur avis en 2008.

Les États frontaliers aussi

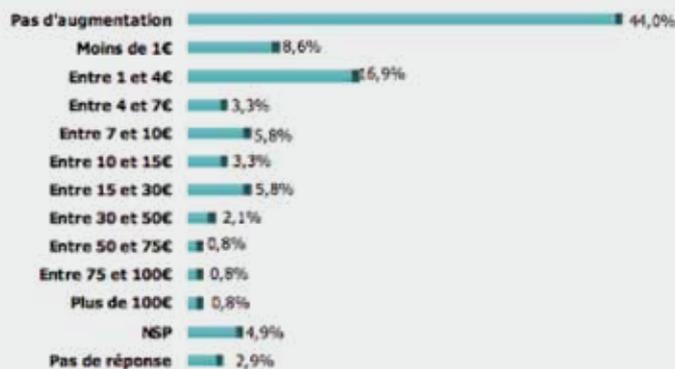
Le SDAGE, plan de gestion des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, s'inscrit dans un plan de gestion dit « faîtière » qui englobe les grandes lignes des différents plans de la dizaine d'États concernés par les districts internationaux de la Meuse et du Rhin.

L'ANALYSE ÉCONOMIQUE,
OUTIL D'AIDE A LA DÉCISION

La directive cadre sur l'eau (DCE) prévoit la réalisation d'évaluations économiques sur la base d'une comparaison entre les coûts des actions à mettre en place pour reconquérir le bon état des milieux aquatiques et les bénéfices environnementaux non-marchands issus de sa mise en œuvre. Ceci a notamment pour but de justifier la demande éventuelle de dérogation d'atteinte de l'objectif environnemental en 2015 auprès de Bruxelles.

Une étude tout à fait originale a été menée sur la masse d'eau dite **Bruche 2** (rivière du sud du département du Bas-Rhin) afin de déterminer sa valeur patrimoniale. Ce genre d'étude étant particulièrement novatrice, elle a fait notamment appel à une enquête socio-économique qui a interpellé les ménages riverains sur leur rapport avec la rivière et leur consentement à payer. Cette étude a conclu à la pertinence d'une demande de dérogation pour motif économique.

Consentement à payer des ménages

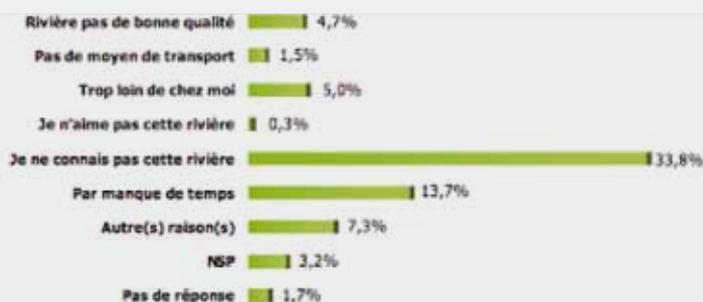


L'enquête révèle un consentement à payer moyen de l'échantillon estimé à 9,71 euros par ménage et par an.

Source : AERM - Etude coûts-bénéfices de l'amélioration de la qualité d'un cours d'eau - Le cas de la Bruche 2 - décembre 2008

Une autre étude a concerné la masse d'eau la **Bouvade**, ruisseau à eaux vives qui prend sa source au sud de Barisey-la-Côte pour se jeter dans la Moselle à hauteur de Chaudeney-sur-Moselle. Cette rivière est aussi concernée par une demande de dérogation confirmée par l'étude.

Expression des ménages interrogés sur la rivière



Source : AERM - Etude coûts-bénéfices de l'amélioration de la qualité d'un cours d'eau - Le cas de la Bouvade - février 2010

Ensemble pour l'eau

Connaître

Eaux superficielles : des progrès notoires mais encore insuffisants

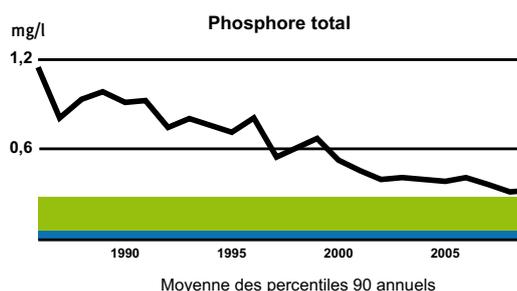
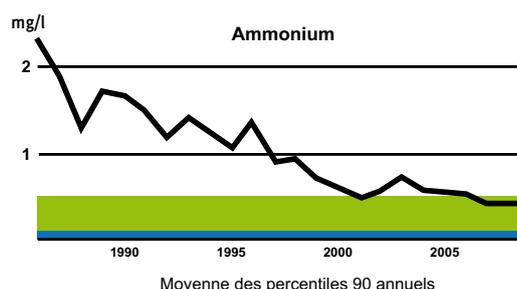
En 2009, à l'heure où de nouveaux objectifs sont fixés pour la qualité des rivières et des eaux souterraines, force est de constater que **la pollution a très fortement diminué sur certains paramètres**. L'ammonium, indicateur particulièrement significatif de la pollution urbaine, est passé en moyenne de 2,3 mg/l en 1986 à moins de 0,5 en 2009 (sous le seuil du bon état fixé par la directive cadre sur l'eau). Le phosphore, révélateur des activités humaines mais également des apports des sols, est quant à lui passé en moyenne d'un peu moins de 1 à 0,3 mg/l. Bien mais pas encore suffisant, le seuil du bon état étant, pour ce paramètre, fixé à 0,2.

Les objectifs fixés par la directive cadre européenne sur l'eau et les SDAGE sont en effet très ambitieux. Ils nécessitent de passer sous le seuil du bon état pour la totalité des paramètres le caractérisant et ce pour tous les cours d'eau du bassin. **D'où la nécessité de poursuivre les efforts déjà entrepris par tous** et de combiner plusieurs actions et notamment sur l'hydromorphologie des cours d'eau, élément essentiel à la reconquête de la qualité biologique des rivières, autre critère déterminant du bon état.

Produire et gérer
les données pour
l'action, l'évaluation
et l'information



Evolution des teneurs en ammonium et phosphore
dans les rivières du bassin Rhin-Meuse



Source : DPEN/AERM 2009

Montée en puissance
des réseaux DCE
de surveillance
de la qualité des
eaux de surface et
souterraines en 2009



Les réseaux de surveillance de la qualité des eaux

Entre suivi de la qualité des rivières et des eaux souterraines et reconquête des captages, de nombreux réseaux de surveillance des ressources en eau sont en place dans le bassin. Récapitulatif.

Des réseaux au service de la DCE

2009 a vu la montée en puissance des nouveaux réseaux de surveillance DCE (directive cadre sur l'eau). Un programme de surveillance décliné en plusieurs contrôles est mis en place :

- **Le réseau de contrôle de surveillance** permet d'acquérir une connaissance générale de l'état des masses d'eau. Il est composé de 107 points de mesures pour les eaux de surface et 198 pour les eaux souterraines.
- **Le réseau de contrôle opérationnel** a pour objet d'assurer le suivi des masses d'eau qui n'ont pas encore atteint leur objectif ou qui risquent de ne pas l'atteindre. Il est composé de 300 points de suivi pour les eaux de surface et 90 pour les eaux souterraines.

Un suivi particulier pour les captages

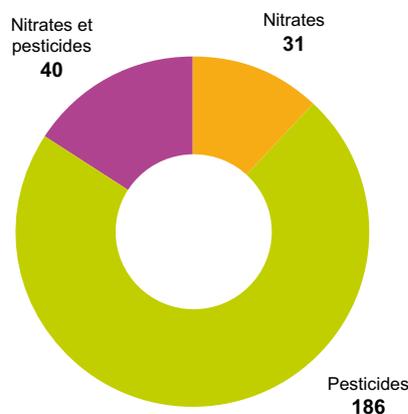
2009 a vu la naissance d'un réseau de surveillance particulier pour les captages d'eau potable. Ce réseau permet de suivre l'évolution des teneurs en nitrates et pesticides sur les 282 captages prioritaires listés dans les SDAGE Rhin et Meuse. Plusieurs mesures y seront effectuées chaque année.

1 790 points de mesures pour les eaux souterraines

En complément de ces réseaux, des inventaires régionaux sont menés en partenariat avec les régions Alsace et Lorraine. Ils consistent à réaliser, dans une période très courte (deux à quatre mois), des analyses sur un réseau de points beaucoup plus dense. De tels inventaires permettent d'avoir une image «photographique» de la qualité de l'eau, donc de juger de l'efficacité des actions réalisées, et d'orienter les politiques à mener dans ce domaine. Les prélèvements et analyses ont eu lieu en 2009. L'exploitation des résultats débutera en 2010. Les experts "eaux de surface" et "eaux souterraines" de l'agence de l'eau se sont mobilisés dans l'activité des différents groupes de travail mis en place par la direction de l'eau et de la biodiversité afin de contribuer à la définition de méthodes nationales, ainsi qu'à l'élaboration d'outils mutualisés.

Eaux souterraines : 282 captages prioritaires

Du côté des eaux souterraines, les SDAGE Rhin et Meuse prévoient de donner une priorité absolue à la reconquête de la qualité des captages d'eau potable dégradés (fournissant une eau non-conforme aux normes de qualité). Au sein des aires d'alimentation de ces captages, la ressource en eau devra être en bon état dès 2015. **Dans le bassin Rhin-Meuse, 282 captages ont été identifiés comme prioritaires.** Ces captages sont dégradés, notamment vis-à-vis des pesticides, ou présentent une importance particulière pour l'approvisionnement en eau potable. L'atteinte du bon état de ces captages passe donc par la mise en œuvre d'une ou plusieurs combinaisons d'actions de réduction des pollutions diffuses dans les différentes zones dégradées, adaptées, pour être les plus efficaces, à chaque type de zone et de pression (cultures).



Causes de dégradation des captages prioritaires listés dans les SDAGE Rhin et Meuse

Source : DPEM/AERM 2009



Développer le système d'information sur l'eau Rhin-Meuse en cohérence avec les demandes nationales

En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, un schéma national des données sur l'eau (SNDE) a été mis en place. Piloté par l'Onema¹, ce document organise la production et la diffusion des données sur l'eau en privilégiant une approche partenariale à l'échelle du territoire français. Il confie à l'Onema la coordination technique des outils informatiques de gestion de données et redéfinit les responsabilités sur la production et l'exploitation des données dans les bassins. Dans ce cadre, le système d'information sur l'eau Rhin-Meuse (SIERM) a été développé pour faciliter l'accès aux données sur l'eau dans le bassin. Il privilégie une approche territoriale et fournit les éléments d'analyse (état des eaux, pressions polluantes, économie...) nécessaires à l'évaluation des enjeux et à la définition des priorités d'actions locales. Le service s'est enrichi de nouvelles données au cours de l'année 2009 afin de répondre au mieux aux exigences du SNDE. Hydromorphologie et zones humides sont deux nouveaux thèmes qui complètent les 6 millions de données déjà disponibles. Une recherche des stations de suivi du débit des cours d'eau associée à une interrogation de la banque Hydro (base de données nationale sur les hauteurs d'eau) ou bien de Vigicrues (carte de vigilance des crues) a été ajoutée et les sites de rejets industriels identifiés au registre des émissions polluantes sont intégrés. Il est à présent également possible de consulter les données de rejets sur IREP (registre français des émissions polluantes).



¹. Onema : office national de l'eau et des milieux aquatiques

Ensemble pour l'eau

Fédérer & mobiliser

La communication et la participation citoyenne

Soutien à l'éco-citoyenneté pour l'eau

En 2009, par le biais des aides aux projets éco-citoyens (hors classes d'eau), l'agence de l'eau a accompagné la réalisation de **50 opérations** d'information, de sensibilisation, d'éducation et de participation des acteurs et du public. Ces opérations ont mobilisé **plus de 214 000 participants adultes et enfants**. L'agence de l'eau a apporté plus de **707 000 euros d'aides**. Ces opérations ont été à l'initiative d'une cinquantaine de partenaires.

Ces aides, dont le tissu associatif est le premier bénéficiaire suivi des collectivités, sont accordées pour des programmes éducatifs (animations, sorties terrain, ateliers pratiques...), des actions de sensibilisation (colloques, documents, forums, journées d'information, expositions, sites internet, débats citoyens...) dans des cadres professionnels, associatifs et/ou citoyens.

Les thématiques soutenues sont de nature à diffuser l'information et la pédagogie sur des sujets en relation directe avec le **SDAGE et les programmes de mesures**, la **préservation des milieux aquatiques** (zones humides, rivières...), et la **biodiversité**, la sensibilisation aux richesses aquatiques locales (tourbières, rieds...) ou encore à la qualité de l'eau, la gestion et la protection de la ressource, les bonnes pratiques en agriculture et en zones non agricoles (alternatives aux pesticides...).



Soutien aux classes d'eau

198 équipes enseignantes et quelque **5 300 enfants et jeunes participants** se sont impliqués dans des projets éducatifs pour l'eau et l'environnement, soutenus par l'agence de l'eau dans le cadre des classes d'eau. **98%** des classes ont étudié la rivière et **41,5%** ont pu rencontrer le maire de la commune ou son représentant. **40%** ont pu visiter une station d'épuration. Des projets fédérateurs ont vu le jour : mise en réseau des écoles autour du bassin de l'Avière dans les Vosges, dynamisme des écoles sur le territoire du parc régional de Lorraine, implication de **7** maternelles sous l'impulsion des conseillers pédagogiques dans le secteur de Frouard/Ley (54) en sont des exemples.

15 projets ont été organisés par des établissements scolaires de **formation professionnelle** avec des objectifs concernant l'eau et les usages dans la filière choisie, majoritairement « bâtiment, peinture, travaux publics ». La participation financière de l'agence de l'eau aux classes d'eau s'est élevée à **118 800 euros**.



La communication évaluée

Dans le cadre de la communication et des actions d'information accompagnant la réalisation du 9^{ème} programme, l'agence de l'eau a conclu un marché d'évaluation de cette communication sur trois années.

Tendances générales 2009¹

- Un établissement de mieux en mieux identifié comme partenaire du développement durable par la presse.
- Une augmentation significative des retombées presse (864 articles, soit une augmentation de 23% du nombre d'articles) recentrée sur la presse locale ; l'opération Zéro pesticide a généré de nombreux articles (5/mois en moyenne).
- Le 9^{ème} programme est désormais vu sous un angle dépassionné, positif et constructif. Ce dernier aide à la protection de l'environnement et même mieux, il contribue à la protection de

la santé humaine. Un enjeu vital qui parle aux gens car il les touche de près, bien plus que la protection de la nature (un enjeu plus lointain).

- Un discours très positif en général sur l'action de l'agence de l'eau jugée innovante (alternatives aux pesticides, télédéclaration, sentiers pédestres...) pédagogique et à l'écoute (classes d'eau, techniciens de l'agence sur le terrain au devant des élus).
- L'agence de l'eau positionnée comme un acteur majeur de l'environnement et du développement durable.

1. 9^{ème} programme d'interventions de l'agence de l'eau Rhin-Meuse
Évaluation de la communication - IDCCommunes

La communication mutualisée

Cadre de cohérence national de communication 2010-2012

Les agences de l'eau et l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) ont élaboré un cadre de cohérence nationale de communication pour lequel l'agence de l'eau Rhin-Meuse est opérateur. Il a été finalisé en fin d'année 2009.

Ce travail s'inscrit dans le plan d'actions pour une mise en œuvre améliorée de la politique de l'eau par la rationalisation des moyens et la mutualisation de certaines fonctions des agences de l'eau et de l'Onema (RGPP).

Douze chantiers ont été identifiés dans ce cadre de cohérence commun et un plan d'actions décliné pour 2010.

Dans ce cadre de communication mutualisée, l'agence de l'eau a été opérateur pour faire réaliser une synthèse de la consultation nationale sur l'eau 2008/2009 publiée en 2009 et disponible sur internet (www.lesagencesdeleau.fr ou www.eaufrance.fr).



La documentation partagée

Le portail documentaire national des documents scientifiques sur l'eau et les milieux aquatiques

Dans le cadre de la rationalisation et de la mutualisation des fonctions documentaires entre les agences de l'eau et l'Onema, un système d'information documentaire sur l'eau est créé. Ce système d'information comprend en particulier un portail documentaire « Les documents techniques sur l'eau » (www.documentation.eaufrance.fr). Répondant aux exigences de transparence et d'accès aux informations environnementales imposées par la convention internationale d'Aarhus, il vise à donner aux publics, non spécialistes et praticiens du monde de l'eau, un accès simple et rapide à la production technique et scientifique documentaire française relative à l'eau. Créé par l'Onema et alimenté par les contributeurs publics comme les six agences de l'eau, le ministère de l'écologie et les organismes de recherche, ce portail national ouvert depuis juillet 2009 permet d'ores et déjà l'accès à plus de 20 000 notices et au texte complet de plus de 5 000 documents.

En 2009, un important travail de définition d'une typologie commune des documents aux six agences a été réalisé.

Pour l'internaute, l'utilisation du portail est simple, il lui suffit de se connecter sur www.documentation.eaufrance.fr puis de choisir le mode de recherche simple ou avancée pour affiner sa demande.

Ensemble pour l'eau

Fédérer & mobiliser

2009 CONTRAT
D'OBJECTIFS

Aide publique au développement

→ 332 462 personnes
bénéficiaires des aides
de l'agence de l'eau

→ 1 million d'euros
d'aides attribuées
(rappel 2008 : 0,86 M€)

L'action internationale

Coordination internationale pour la mise en œuvre de la DCE

Les fleuves Rhin et Meuse font l'objet d'une coordination très étroite entre les différents pays riverains pour élaborer un plan de gestion des eaux commun.

Ceci se traduit par l'élaboration de **plans de gestion faitiers internationaux** qui prennent en compte les enjeux environnementaux des États, comme ceux par exemple favorisant la **biodiversité** pour la **remontée du saumon dans le Rhin** jusqu'à Bâle. De même, les États doivent se concerter sur les objectifs environnementaux pour garantir une cohérence des ambitions de l'amont vers l'aval.

L'agence de l'eau a fortement contribué à élaborer ces plans de gestion faitiers dans le cadre des commissions internationales du Rhin, de la Meuse, de la Moselle et de la Sarre, où ses représentants participent à la délégation française et à de nombreux groupes de travail d'experts.

L'agence de l'eau a assuré, au sein de la commission internationale Moselle et Sarre, la conduite d'opération du plan de gestion international de ce sous-bassin, pour le compte de l'ensemble des pays riverains.

Ces travaux ont mobilisé 3,5 équivalents temps plein travaillé sur l'année, répartis sur une dizaine d'agents qui ont participé à une centaine de réunions de groupes de travail.



Actions de solidarité

Les agences de l'eau financent, conformément à la loi du 9 février 2005 (dite loi « OUDIN - SANTINI »), des actions de solidarité.

En 2009, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a consacré 1 million d'euros à 27 projets. 25 d'entre eux concernent des actions de solidarité (financement de travaux, de matériels...) essentiellement en Afrique subsaharienne. Les deux autres projets relèvent de la coopération institutionnelle (Moldavie et Vietnam) avec pour objectif de mettre en place une assistance technique et des instruments de formation, de sensibilisation ou de gestion.

Assistance au SDAGE de Mayotte

Dans le cadre de la convention de partenariat signée le 29 juin 2007, le comité de bassin de Mayotte a saisi l'agence de l'eau Rhin-Meuse d'une demande d'assistance pour l'élaboration du SDAGE. En 2009, l'agence de l'eau a poursuivi son appui technique pour la finalisation du SDAGE de Mayotte et du programme de mesures. Le SDAGE a été adopté à l'unanimité par le comité de bassin de Mayotte le 10 décembre 2009. Le séminaire organisé à l'occasion de cette adoption a rassemblé les représentants de tous les comités de bassin d'outre-mer. Daniel DIETMANN y a représenté le comité de bassin Rhin-Meuse.

Relever les défis

en cohérence avec
la politique de l'eau
nationale & européenne



2007-2012
Prenons le parti
de l'eau



En 2009, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a accordé 153 millions d'euros d'aides pour garantir une protection durable du patrimoine eau et de ses usages (cf répartition des aides page 35). L'agence de l'eau a ainsi accompagné près de 2 000 projets en faveur de la reconquête et de la préservation des milieux aquatiques.

52% des aides engagées ont été accordés à des actions de priorité forte. Cette sélectivité a pour objectif de concentrer les aides financières de l'établissement sur les actions les plus efficaces vis-à-vis de l'atteinte du bon état.

Restaurer l'équilibre des espaces fluviaux et des milieux aquatiques

2009 CONTRAT
D'OBJECTIFS

Mener des actions ambitieuses
de restauration des cours
d'eau et des zones humides

- Linéaire de cours d'eau
bénéficiant d'un financement
de l'agence de l'eau :
1 055 km (7 M€)
(rappel 2008 : 753 km - 7 M€)
- Surface de zones humides
aidées par l'agence de l'eau :
418 hectares (3 M€)
(rappel 2008 : 216 ha - 1,4 M€)
- Nombre cumulé d'ouvrages
rendus franchissables : 160
(rappel 2008 : 151)



Une zone humide en sortie de station de traitement

La commune de Liebsdorf (68) a complété son dispositif d'épuration par l'aménagement de fossés végétalisés après sa rhizosphère. Cette démarche originale et innovante permet, à moindre coût, d'améliorer l'efficacité épuratoire de la rhizosphère, de respecter les obligations de rejet et de favoriser la biodiversité. L'agence de l'eau Rhin-Meuse accompagne et suit de près ce type de chantiers. Il s'agit d'une piste de réflexion pour l'optimisation de l'assainissement des petites collectivités. Plus globalement, ce type d'initiative permet d'envisager l'implantation de zones humides de manière systématique (drains...).

L'agence de l'eau met en pratique sa politique

En 2009, l'agence de l'eau a suivi un chantier particulier, celui de l'aménagement et de la restauration du cours d'eau qui sillonne le site d'implantation de ses propres locaux. Après quelques semaines de travaux, le ruisseau de Montvaux a retrouvé un tracé plus méandreux. Il a bénéficié de plusieurs aménagements favorisant la surinondation et assurant une fonctionnalité optimale du cours d'eau.

En 2009, quelque 1 000 kilomètres de cours d'eau ont bénéficié d'un programme de restauration (y compris entretien pérenne) soutenu par l'agence de l'eau. Cette dynamique désormais bien ancrée dans le bassin Rhin-Meuse s'est accompagnée d'études préalables portant sur 500 kilomètres de rivières. Bonne dynamique également du côté des zones humides. En 2009, plus de 400 hectares supplémentaires ont été protégés, recréés ou restaurés sur 20 sites différents. Les acquisitions foncières, notamment de prairies humides, se sont poursuivies en collaboration avec les conseils généraux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle.

Pour prendre en compte les enjeux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, l'agence de l'eau a initié des chantiers pilotes : effacements d'ouvrages, zones de surinondation, implantation de zones humides en sortie de station d'épuration font partie des nouveaux sujets d'investigation.

Réduire l'impact des activités humaines en préservant l'eau

RÉSORBER LES FOYERS IMPORTANTES DE POLLUTION CLASSIQUE

En 2009, **75 millions d'euros d'aides** ont été accordés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse **pour l'assainissement des collectivités**. 20% de ce montant ont été consacrés à la mise en conformité des agglomérations de 2 000 à 10 000 équivalents-habitants en application de la directive européenne « eaux résiduaires urbaines » dont l'échéance était fixée à 2005. Fin 2008, 18 agglomérations étaient concernées, 8 restaient à contractualiser. Six nouveaux contrats ont été signés en 2009.

Sur les 234 agglomérations du bassin Rhin-Meuse de plus de 2 000 équivalents-habitants, seules 2 restent non-conformes et en attente d'une contractualisation avec l'agence de l'eau.



2009 **CONTRAT
D'OBJECTIFS**

Résorber les foyers importants de pollution classique

- Nombre de stations d'épuration restant à mettre en conformité par rapport à l'échéance réglementaire de 1998 : 0
(rappel 2008 : 0)
- Nombre de stations d'épuration restant à mettre en conformité par rapport à l'échéance réglementaire de 2005 : 2
(14 400 équivalents-habitants)
(rappel 2008 : 8)
- % des autorisations de programme annuelles relatives aux stations d'épuration, consacrées à cette mise en conformité : 20%
(rappel 2008 : 49%)

L'agence de l'eau accompagne l'assainissement non collectif

Les premières primes aux services d'assainissement non collectif ont été versées en 2009. Instaurées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, ces primes s'adressent aux collectivités assurant un contrôle, un entretien ou une réhabilitation des installations. **45 collectivités en ont été les bénéficiaires** pour un montant total de 407 000 euros correspondant à près de 17 000 contrôles. Par ailleurs, l'agence de l'eau a soutenu la réhabilitation de 50 installations dans le cadre d'opérations collectives. Ce chiffre devrait logiquement augmenter dans les années à venir. En effet, les contrôles de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif doivent être réalisés au plus tard en 2012, et devraient être suivis dans certains cas par des travaux de réhabilitation permettant de limiter l'impact sanitaire et environnemental d'installations défectueuses.



Assainissement des petites collectivités, méthodologie mise en pratique

L'agence de l'eau Rhin-Meuse et les services de l'État ont engagé une réflexion sur l'assainissement des petites collectivités (< 2 000 équivalents-habitants). Bien que réglementaire, celui-ci est souvent difficile à mettre en place pour des raisons économiques et techniques. La méthodologie ainsi élaborée permet entre autres de rechercher le meilleur compromis environnemental, technique et économique à l'échelle d'un système d'assainissement. Partagée avec l'ensemble des assistants à maîtrise d'ouvrage et maîtres d'œuvre, cette démarche a été testée en 2009 sur des cas concrets. Elle est amenée à se généraliser.

Quel impact d'un investissement en assainissement sur le prix de l'eau ?

C'est pour répondre à cette question que l'agence de l'eau en lien avec les services de l'État a développé un outil permettant d'estimer l'impact du projet d'assainissement sur le prix de l'eau et de comparer ces résultats à différents indicateurs (prix de l'eau moyen, poids de la facture d'eau dans le revenu fiscal des ménages...). Ce travail est une des composantes du guide méthodologique pour l'assainissement des agglomérations de moins de 2 000 équivalents-habitants (lire ci-dessus). Cet outil de simulation du prix de l'eau fournira des éléments de réflexion sans pour autant se substituer à une analyse financière spécifique. Il sera diffusé dans le courant du 1^{er} semestre 2010.

Réseaux d'assainissement, assurer une qualité de service

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a poursuivi sa sensibilisation des collectivités et des maîtres d'œuvre aux bonnes pratiques en matière de contrôle des réseaux d'assainissement. Sur la base d'audits ou de mailings, il s'agit de garantir la bonne exécution de travaux représentant 1/3 des aides de l'agence de l'eau.

Nouvelles stations d'épuration 2009

dpt	Lieu d'implantation	Capacité en équivalent-habitant
54	PANNES	210
54	VAUDEMONT	155
54	BARISEY-LA-COTE	235
54	FRAIMBOIS	470
54	GIBEAUMEIX	180
54	LEXY	5 100
57	BOURDONNAY	380
57	KIRSCHNAUMEN	440
57	LENGELSHEIM	50
57	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	7 200
57	ANTILLY	240
57	AUBE	170
57	CHEMINOT	1 000
57	MAIZERY	250
57	ROUSSY-LE-VILLAGE	2 600
57	SAINT-JURE	450
57	VIGY	2 250
57	VOELFLING-LES-BOUZONVILLE	1 800
57	WALDWEISTROFF	530
67	JETTERSWILLER	300
67	MENCHHOFFEN	11 000
68	ENSISHEIM	16 500
68	LIEBSDORF	350
68	MUNCHHOUSE	2 300
68	WOLFERSDORF	8 400
68	CERNAY	45 900
68	VILLAGE-NEUF	82 000
88	DOLAINCOURT	115
88	FRAIZE	6 000
88	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	7 800

Source : DSSI/AERM 2009



PROTÉGER LES RESSOURCES ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

La mise en place réglementaire des périmètres de protection des captages a continué à progresser (+ 115 captages). **68,3% des captages du bassin Rhin-Meuse sont aujourd'hui protégés.**

Fin 2009, 2 452 captages disposaient d'un arrêté de déclaration d'utilité publique (limitant de fait les activités à proximité du captage) sur un total de 3 722. Grâce aux marchés d'assistance à la mise en œuvre des périmètres de protection en Lorraine, conclus par l'agence de l'eau, le nombre de déclarations d'utilité publique devrait augmenter. L'objectif affiché : 75% de captages protégés fin 2010.

Plus globalement, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a accordé, en 2009, 10,3 millions d'euros d'aides pour des opérations de protection de la ressource en eau, de sécurisation de l'approvisionnement et d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée.



2009 CONTRAT D'OBJECTIFS

Protéger les ressources et améliorer la qualité de l'eau

- Nombre de captages ayant une déclaration d'utilité publique prononcée : 68%
(rappel 2008 : 65%)
- Capacité de production des captages ayant bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau : 317,3 millions de m³
(rappel 2008 : 302,5 millions de m³)
- Montant des travaux relatifs à une mauvaise qualité d'eaux brutes : 20,51 millions d'euros
(rappel 2008 : 9,78 millions d'euros)

Captages Grenelle, cartographie terminée

Le travail de délimitation des aires d'alimentation des captages d'eau potable (dépassant le simple périmètre rapproché et s'intéressant plus globalement à un bassin versant) a été finalisé début 2010. Il a concerné les 54 captages identifiés prioritaires vis-à-vis de la pollution diffuse agricole (Grenelle) et ceux ciblés dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Cette étape, indispensable, sera complétée par un état des lieux des pollutions s'exerçant sur ces captages et des mesures à prendre pour leur protection. Des mesures agro-environnementales (réduction des pesticides, remise en herbe) ont d'ores et déjà été programmées sur la quasi-totalité des captages Grenelle.



2009 CONTRAT D'OBJECTIFS

Réduire les pollutions diffuses et toxiques dans les activités industrielles et commerciales

- Nombre d'opérations de réduction des produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales : 201
(rappel 2008 : 125)
- Montant des aides de l'agence de l'eau correspondant : 5,16 M€
(rappel 2008 : 6,89 M€)

RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

Les aides en faveur de l'industrie, des PME-PMI et des très petites entreprises ont porté sur un montant total de 14,8 millions d'euros (hors déchets). 35% du montant des aides ont été consacrés à la réduction de la pollution toxique, soit un montant total d'aide de 5,16 millions d'euros.

Côté déchets toxiques en quantité dispersée, l'agence de l'eau a soutenu la collecte de 6 261 tonnes dont 2 150 tonnes dans le cadre d'opérations collectives. Douze opérations étaient en cours en 2009 dans des secteurs d'activité aussi divers que la mécanique, le traitement de surface, les pressing, l'imprimerie, les professionnels du bâtiment, de la peinture, le secteur automobile, les métalliers, les électriciens...

L'aide de l'agence de l'eau pour l'élimination des déchets s'est élevée à 1,4 million d'euros.

Substances dangereuses : début des analyses mensuelles

La circulaire du 5 janvier 2009 a précisé la marche à suivre pour les années 2009 et 2010 en matière de recherche de substances dangereuses. Les industriels concernés (environ 400 pour le bassin Rhin-Meuse) sont invités à procéder à une analyse mensuelle pour chaque paramètre visé pendant six mois. L'objectif de cette démarche est de confirmer ou d'infirmer la présence de substances dangereuses dans les rejets, et le cas échéant d'étudier les solutions de substitution des produits incriminés conformément aux objectifs de réduction fixés : -50% pour les substances prioritaires à l'horizon 2015.

Autosurveillance industrielle : GIDAF devient national

L'agence de l'eau Rhin-Meuse et les 3 anciennes directions régionales de l'industrie du bassin ont fait développer un outil de télédéclaration des données d'autosurveillance industrielle. 5 lettres pour désigner GIDAF : gestion informatisée des données d'autosurveillance fréquente. Un important travail de valorisation de ce nouvel outil auprès des industriels du bassin a été mené en 2008 puis 2009 en partenariat avec les chambres consulaires.

Fin 2009, GIDAF, dans une version optimisée, a été déployé au niveau national sous l'impulsion du ministère du développement durable. Les industriels, en plus des données classiques, pourront y déclarer les mesures liées aux substances dangereuses (lire ci-dessus). Cet outil, fruit de la mutualisation avec les services d'inspection des installations classées, permet d'assurer la cohérence des données fournies par les industriels.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES AGRICOLES

L'évolution des engagements financiers de l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis deux ans illustre la volonté de développer les actions de lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides et la fin de l'implication dans les programmes de mise aux normes des bâtiments d'élevages.

L'année 2009 est marquée par une augmentation significative des aides attribuées en faveur de la lutte contre les pollutions diffuses (+35%).

10 700 hectares de terres (contre 3 600 l'an dernier) sont concernés par des mesures agro-environnementales, principalement liées à la réduction d'utilisation des pesticides.

Les actions spécifiques de soutien au développement de l'agriculture biologique ont elles aussi progressé avec comme objectif d'impulser une dynamique nécessaire à la mise en œuvre des objectifs inscrits dans les programmes de mesures.

D'une manière générale, malgré l'émergence de projets intéressants, la contractualisation engageant l'exploitant agricole à des modifications de pratiques reste encore insuffisante.



2009 CONTRAT D'OBJECTIFS

Réduire les pollutions diffuses agricoles

- Montant des aides de l'agence de l'eau consacré à la lutte contre les pollutions diffuses agricoles : 3,5 M€
(rappel 2008 : 2,58 M€)
- Total de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementales : 10 754 hectares
(rappel 2008 : 3 640 ha)
- Nombre d'exploitations ayant réalisé des investissements dans le cadre du plan végétal environnemental : 99
(rappel 2008 : 126)

Animation plébiscitée

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a réaffirmé, lors de la révision de son programme d'intervention, l'importance des actions d'animations auprès des agriculteurs afin de préserver la ressource en eau. En 2009, l'agence de l'eau a soutenu plus d'une quarantaine de postes (1 million d'euros) répartis dans différents organismes agricoles et collectivités. Cette proximité de terrain dans le cadre d'opérations collectives (17 opérations Agri-Mieux) ou individuelles, sur des territoires ciblés (bassin d'alimentation de captages dégradés) permet d'améliorer les pratiques, de conforter des itinéraires techniques novateurs plus respectueux de la ressource en eau et de les promouvoir sur l'ensemble du bassin Rhin-Meuse.



Plateforme agricole

Associer tous les acteurs concernés (État, profession agricole, conseils régionaux, agence de l'eau), définir et partager des objectifs communs pour la reconquête et la préservation de la ressource en eau, mettre en œuvre des actions associées à des engagements de résultats, telles sont les ambitions de cette plateforme. Les premiers échanges ont eu lieu en 2009. La formalisation du partenariat est attendue courant 2010.

Une démarche de même nature est déjà opérationnelle avec les acteurs de la filière biologique alsacienne et prochainement lorraine (en étude pour la Champagne-Ardenne). Ce dispositif innovant dépasse la seule problématique de la protection de l'eau. Il s'intéresse à l'ensemble des volets qui permettent d'assurer la viabilité du dispositif (développement des filières, du marché...).

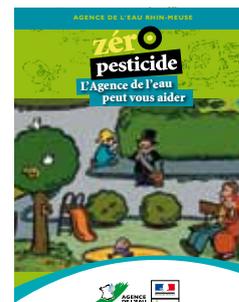
Zéro pesticide, les collectivités s'engagent

Depuis le début du 9^{ème} programme, le nombre de dossiers d'aides en faveur des collectivités qui s'engagent dans une démarche de réduction,

voire de suppression, de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts et voiries n'a cessé de progresser (+280% en 3 ans). Le montant d'aides (diagnostics, plan de désherbage, achat de matériels..) dépasse cette année le million d'euros.

Pour sensibiliser les collectivités à cet enjeu à la fois sanitaire et environnemental, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a diffusé en 2009 à l'ensemble des maires une plaquette d'information. Cette campagne de sensibilisation a été complétée tout au long de l'année par des actions récurrentes d'information, d'animation et de sensibilisation auprès des élus et des agents techniques, par le biais notamment de journées de démonstration de matériels alternatifs.

On dénombre ainsi, sur le bassin Rhin-Meuse, près de 300 collectivités qui ont décidé de gérer autrement leurs espaces communaux.



Assurer l'équilibre entre la ressource et les utilisations rationnelles de l'eau

En 2009, les montants de travaux portant sur des opérations d'économies d'eau ou de lutte contre le gaspillage s'élèvent à 3,2 millions d'euros. 32 opérations ont été réalisées à l'initiative de collectivités ou d'industriels. On trouve par exemple des installations de compteurs sur réseau, la mise en place de systèmes de télégestion, des initiatives de récupération d'eaux pluviales ou bien encore la mise en œuvre de technologies permettant un zéro rejet.

Plus globalement, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a attribué 3,7 millions d'euros d'aides pour la gestion quantitative de la ressource en eau (comprenant notamment les opérations d'interconnexion).



Sécuriser les communes vulnérables et favoriser les démarches d'économies d'eau

→ Montant des travaux des opérations de lutte contre le gaspillage : 1,20 M€
(rappel 2008 : 0,13 M€)

→ Montant des travaux des opérations d'économies d'eaux aidées : 1,9 M€
(rappel 2008 : 5,96 M€)

Les SAGE, révision programmée

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a renforcé les moyens humains dédiés à l'émergence et au suivi des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Elle travaille en synergie avec les services de l'État sur cet objectif.

Le bassin Rhin-Meuse compte 11 SAGE dont un, en cours d'émergence sur la Lauch (cours d'eau haut-rhinois).

Le SAGE « obligatoire » de la nappe des grès du Trias est désormais en cours d'instruction avec la constitution de la commission locale de l'eau (CLE).

Par ailleurs, les SAGE en cours de mise en œuvre devront être révisés courant 2010 pour une mise en conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Les commissions de révision, constituées en 2009, sont déjà opérationnelles pour le SAGE Ill-Nappe Rhin.

SAGE
Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux

→ 11 SAGE sur le bassin Rhin-Meuse
→ 12 480 km²

Mettre en œuvre la solidarité de bassin les redevances

2009 est la première année d’instruction des redevances issues de la loi sur l’eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 qui applique le principe de prévention et de réparation des dommages à l’environnement. L’ensemble des redevances instituées par la loi a été mis en place par l’agence de l’eau et les recettes ont atteint 98% des prévisions. Ce résultat est très satisfaisant pour une première année d’un système totalement nouveau.

REDEVANCES PERÇUES PAR L’AGENCE DE L’EAU AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS ET LEURS DÉLÉGATAIRES

Redevances 2009 Base facturations 2008	Montants facturés en M€	Montants encaissés ² en M€	Volumes d’eau facturés en millions de m ³	Taux moyen facturé en €/m ³
Pollution domestique	72,65	69,62	201,20	0,361
Modernisation des réseaux de collecte	52,28	49,89	181,10	0,289
Total	124,93	119,51	201,20	0,621

Source : DR/AERM 2009

La redevance pour pollution de l’eau et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte

Sont assujettis à la redevance pour pollution de l’eau tous les abonnés domestiques et assimilés¹, y compris ceux des communes de moins de 400 habitants auparavant exonérés. Ces dernières bénéficient de taux progressifs de 2008 à 2012. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte (auparavant intégrée dans le calcul de la redevance de pollution) est recouvrée auprès des abonnés qui acquittent la redevance d’assainissement collectif.

Ces redevances, perçues par les collectivités auprès des abonnés au service de l’eau via leur facture, représentent la majeure partie des recettes de l’agence de l’eau (79%), soit un montant de 69 millions d’euros pour la redevance de pollution domestique et de 50 millions d’euros pour la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. 1 500 exploitants de services d’eau ou d’assainissement collectent ces redevances dans 3 300 communes. 20 conventions de reversement sont passées avec les plus importants.

Les 1 776 communes de moins de 400 habitants (un peu plus de la moitié du nombre total de communes du bassin) représentent moins de 10% (9,4%) des volumes facturés et seulement 1,2% des montants facturés en raison de la progressivité de l’augmentation des taux et de la faible proportion des réseaux d’assainissement collectifs.

Le niveau d’encaissement de la facturation de l’eau par les services d’eau à la date de déclaration n’a pas été très élevé au cours de ce premier exercice. Il s’élève à 94% pour les collectivités en régie et à 98% pour les délégataires privés.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour l’alimentation en eau potable

La redevance de prélèvement s’élève à 11,6 millions d’euros pour 350 millions de m³ d’eau prélevés par les collectivités pour l’alimentation en eau potable. L’écart entre les volumes prélevés pour l’eau potable (350 millions de m³) et les volumes distribués facturés (201 millions de m³) illustre l’importance des pertes par les réseaux. Cette redevance représente environ 2% de la facture d’eau.

Les volumes d’eau prélevés sur la ressource sont en diminution de 3,8% entre 2007 et 2008³.

1. Les industriels dont la pollution rejetée est inférieure au seuil de la redevance pour pollution non domestique paient cette redevance sur la base d’un volume plafonné à 6000 m³/an

2. Montants arrêtés au 28 février 2009

3. Estimation sur un échantillon de collectivités redevables et équipées pour la mesure des prélèvements en 2007 et 2008

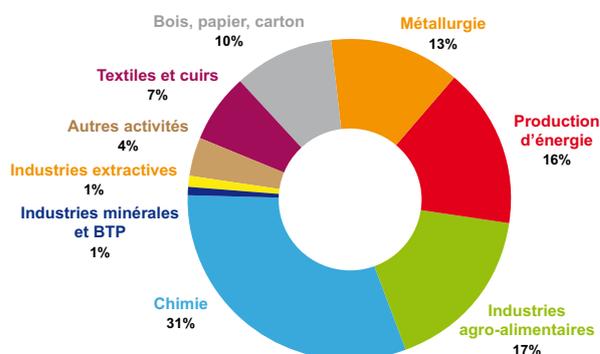
REDEVANCES PERÇUES AUPRÈS DES AUTRES CATÉGORIES DE REDEVABLES

> INDUSTRIELS

La redevance pour pollution de l'eau non domestique

A compter de l'année d'activité 2008, les redevances pour pollution de l'industrie sont assises sur la pollution annuelle rejetée dans le milieu naturel, pondérée par la pollution du mois de rejet maximum. Il est tenu compte de l'épuration des rejets des industriels raccordés à un réseau d'assainissement collectif par les stations d'épuration urbaines. Les paramètres DCO et DBO₅ ont remplacé l'ancien paramètre matières oxydables. La chaleur rejetée en période d'hiver complète les éléments pris en compte antérieurement. Une redevance pour modernisation des réseaux de collecte à un taux moitié de celui des usagers domestiques a été instituée.

Les redevances 2008, émises en 2009, s'élèvent à 9,98 millions d'euros, dont 8,42 millions d'euros pour la pollution et 1,44 million d'euros pour la modernisation des réseaux.



Répartition par secteur d'activité des montants
de redevances de pollution industrielle émises en 2008

Source : DR/AERM 2009

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Les volumes prélevés en 2008 sur la ressource en eau par l'industrie et Voies Navigables de France (alimentation des canaux) représentent 4,7 milliards de m³ d'eau (hors hydro-électricité), et conduisent à un montant global de redevances de 8,7 millions d'euros.

Les redevances de prélèvement pour l'usage hydro-électricité, proportionnelles au volume d'eau turbiné et à la hauteur de chute, se sont élevées à 0,98 million d'euros, correspondant à une production globale d'électricité de 7,4 terawattheure. Les ouvrages du Rhin en représentent la quasi totalité (96,6%).

> EXPLOITANTS AGRICOLES

La redevance pour pollution de l'eau non domestique

L'exploitant agricole ayant une activité d'élevage paie une redevance proportionnelle à l'effectif de son élevage si le nombre d'unités de gros bétail ramené à un hectare de surface agricole utile (SAU) est supérieur à 1,4. Le taux de la redevance est fixé par la loi à 3 €/unité de gros bétail. 132 éleveurs étaient concernés en 2008 pour un montant global de 59 500 euros.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Les agriculteurs qui prélèvent de l'eau pour l'irrigation paient une redevance. Son montant était de 0,18 million d'euros pour 84 millions de m³ prélevés en 2008.

> DISTRIBUTEURS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La redevance pour pollution diffuse est perçue auprès des distributeurs de produits phytosanitaires. Elle est assise sur la quantité de substances actives contenues dans les produits vendus avec un taux plafond fixé réglementairement pour chaque classe de produit. Les taux sont fixés par la loi.

CONTRAT 2009 D'OBJECTIFS

- La pollution toxique représente 32% des redevances de pollution industrielle (rappel 2008 : 35%)
- 9,5% des déclarations de redevances font l'objet d'un contrôle sur pièce ou sur place (rappel 2008 : 9%)
- 87% des redevances industrielles pour pollution reposent sur des mesures (rappel 2008 : 68%)
- 82% des redevances pour prélèvement sont établies à partir des volumes mesurés par les redevables (rappel 2008 : 78%)
- Mise en œuvre des téléservices redevances en 2009 (14% de télédéclarants la première année)

La redevance pour pollution diffuse payée par les distributeurs de produits agro-pharmaceutiques est répercutée sur les factures de leurs clients.

En 2009, sur un montant perçu de 1,44 million d'euros (209 redevables), 0,57 million d'euros ont été reversés à l'office national de l'eau et des milieux aquatiques pour financer le plan national Ecophyto 2018 élaboré dans la suite du Grenelle de l'environnement.

Répartition des substances par catégorie de dangerosité pour le bassin Rhin-Meuse

Catégorie	Quantités annuelles vendues
Substances toxiques, très toxiques, cancérigènes mutagènes, tératogènes	213 tonnes
Substances dangereuses pour l'environnement (organiques)	1 050 tonnes
Substances dangereuses pour l'environnement (minérales)	144 tonnes

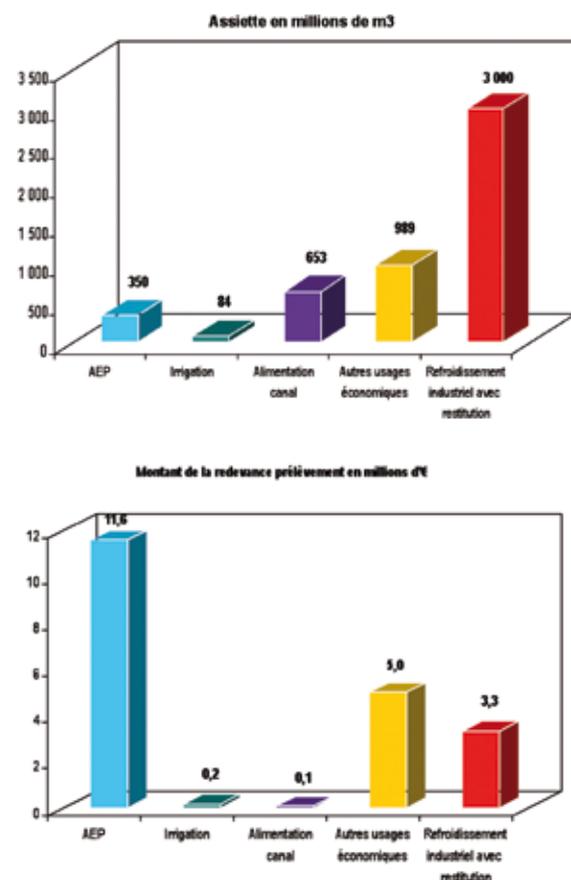
Source : DR/AERM 2009

> PÊCHEURS

La protection des milieux aquatiques

La redevance pour protection des milieux aquatiques est acquittée par les pêcheurs et reversée à l'agence de l'eau par les fédérations de pêche. Elle se substitue à la taxe piscicole. Son montant s'élève à 0,98 million d'euros au titre de l'année 2008, correspondant à environ 104 000 cartes de pêche.

Les prélèvements sur la ressource en eau



Source : DR/AERM 2009

La loi fixe l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource comme étant le volume prélevé. Les taux sont plafonnés en fonction de l'origine et des usages de l'eau prélevée. Son seuil de perception est de 10 000 m³ ou 7 000 m³ en secteur de ressource insuffisante.

La répartition entre les différents usages des volumes prélevés et des montants de redevance correspondants diffère selon les taux de la redevance.

Mettre en œuvre la solidarité de bassin urbain - rural



2009 CONTRAT D'OBJECTIFS

Mettre en œuvre la solidarité urbain-rural

- Montant total des aides engagées
en faveur des communes rurales :
50,12 millions d'euros

(dont 15,90 millions au titre du
dispositif de solidarité urbain-rural)

(rappel 2008 : 49,8 millions d'euros)

Le dispositif de solidarité urbain-rural a été instauré par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006. Les agences de l'eau doivent consacrer un montant spécifique d'aides dans le domaine de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable en faveur des communes rurales.

Les engagements de l'agence de l'eau au titre de la solidarité urbain-rural pour l'année 2009 ont porté sur 15,90 millions d'euros d'aides pour un objectif contractuel de 14 millions d'euros. Ainsi, sur la période 2007-2009, le montant cumulé des aides est de 40,70 millions d'euros pour un objectif de 42 millions d'euros.

Afin de conforter cette dynamique, l'agence de l'eau a décidé de porter pour l'année 2010 la dotation initiale à 18 millions d'euros.

En 2009, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a attribué 50,12 millions d'euros d'aides aux communes rurales (y compris au titre de la solidarité urbain-rural). Ce montant d'aides est en progression régulière de près de 8% par an depuis 2007.

Montant des aides allouées au titre de la solidarité urbain-rural

Montant d'aides au titre de la solidarité urbain-rural	2007	2008	2009	TOTAL
Prévisions (millions d'euros)	14	14	14	42
Réalisations (millions d'euros)	8,93	15,91	15,90	40,70

Source : SEPA/AERM 2009

Améliorer en continu les moyens pour relever les enjeux

Les ressources humaines

Les effectifs de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

L'effectif au 31 décembre 2009 s'établit à 208,21 équivalents temps plein travaillé.

En 2009, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a recruté trois personnes en contrat à durée indéterminée. Deux autres postes ont été pourvus par mobilité interne. Quatre apprentis ont été accueillis pour poursuivre un cursus scolaire en alternance.

Répartition des effectifs présents au 31 décembre 2009

catégorie	total	femmes	hommes
CATEGORIE V	14	12	2
CATEGORIE IV	15	11	4
CATEGORIE III	49	44	5
CATEGORIE II	70	39	31
CATEGORIE I	64	25	39
CATEGORIE I Bis	11	1	10
Total	223	132	91

Source : DRH/AERM 2009



Cartographie des emplois adoptée

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a réalisé une cartographie des emplois identifiant les missions et compétences liées à chaque emploi. Cet outil permettra à la fois de mieux cerner les évolutions professionnelles possibles et de mieux définir les besoins de formation des personnels.

Cette nomenclature des emplois a fait l'objet d'un vote unanime au sein du comité technique paritaire de l'agence de l'eau.

En 2009, le nombre moyen de jours de formation suivis par agent est de 4 (y compris journées techniques). Plusieurs temps forts : la sensibilisation du personnel aux nouvelles modalités du 9^{ème} programme révisé ; une formation à l'attention des assistantes de gestion sur les règles budgétaires et comptables des établissements publics ; la formation à un nouvel outil de transmission automatique de documents (workflow) utilisé notamment pour les demandes de formation ou pour la démarche Qualité. Des sessions d'interrogation du système d'information sur l'eau (outil de mise à disposition de données sur l'eau) ont également été organisées.

Au titre de la sécurité au travail, plusieurs formations ont été dispensées : sauveteurs secouristes (formation initiale ou recyclage), incendie, et une formation obligatoire des nouveaux membres du comité hygiène et sécurité. Pour la première fois, des formations d'accompagnement à la retraite ont été proposées au personnel partant prochainement.

Conduite du changement

Le comité de direction a initié sur le thème « Gouvernance et fonctionnement » une réflexion afin d'identifier des points d'amélioration et d'engager des chantiers assortis d'échéances. La structuration du comité de direction, dans un souci d'efficacité opérationnelle, a été le premier chantier mené à bien. Les autres chantiers ont porté sur des questions aussi diverses que la clarification du mandat des groupes de travail, la sécurisation de l'instruction et de la liquidation des aides, la responsabilisation de l'encadrement dans la gestion courante de leurs équipes et la proposition d'une « charte du management ».

La prévention dans le domaine des risques psychosociaux a donné lieu à plusieurs initiatives, dont une journée de formation ouverte à l'encadrement et aux membres du comité hygiène et sécurité.

Dynamiser la gestion des ressources humaines

- Nombre de journées de formation par agent : 4 (rappel 2008 : 6,45)
- Nombre d'apprentis accueillis : 4 (rappel 2008 : 4)
- Taux d'entretiens individuels annuels réalisés dans les délais : 97,56% (rappel 2008 : 88,5%)
- Effectifs : 208,21 emplois temps plein travaillé (rappel 2008 : 214,25)
- Masse salariale : 13,425 millions d'euros (rappel 2008 : 12,966 millions d'euros)

A la découverte d'un métier à l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Expert connaissance des milieux aquatiques

Issu d'une formation en hydrogéologie, hydrobiologie, chimie/physico-chimie ou santé publique, l'expert assure l'état des connaissances générales des systèmes aquatiques de surface et souterrains du bassin Rhin-Meuse. Pour cela, il initie et suit des études, modélise des scénarii concernant l'état des eaux, développe des partenariats afin de collecter des données et de l'information, participe à des groupes de travail sur le plan national ou international.

Une autre de ses missions consiste à piloter la surveillance des milieux aquatiques (notamment en application de directives européennes). Concrètement, il met en œuvre et exploite les réseaux de surveillance adéquats aussi bien pour les eaux superficielles que souterraines. Il recueille, analyse et valorise les données collectées.



Conforter et consolider la démarche qualité

Après le renouvellement de la certification ISO 9001 en 2008, la démarche qualité s'est interrogée sur son système de management en 2009. Le comité de direction de l'agence de l'eau s'est réuni en séminaire en décembre afin de réfléchir à une meilleure adéquation entre le système de management de la qualité (SMQ) conçu il y a dix ans et la stratégie globale de l'agence de l'eau qui a évolué depuis. Différentes pistes de réflexion seront ainsi explorées en 2010 autour de trois axes :

- 1- Quelles finalités pour la démarche qualité à l'agence de l'eau ?
- 2- Quel contenu pour le système de management de la qualité ?
- 3- Comment faire mieux porter la démarche qualité par le management ?

Assisté par un prestataire extérieur, ce nouveau souffle devrait être mis en œuvre dans le courant de l'année 2010.

Adapter les méthodes et les procédures de travail

Adopté en décembre 2007, le schéma directeur informatique s'est poursuivi en 2009. On peut notamment recenser l'optimisation et le stockage des données, la contribution de l'agence de l'eau à la création de l'infocentre national des agences de l'eau (base de données communes aux agences de l'eau), la dématérialisation de 8 processus métiers ou encore l'ouverture du système d'information vers l'extérieur en vue de préparer l'expérimentation au télétravail.



Développer un fonctionnement citoyen et éco-responsable

A la suite des conclusions du Grenelle de l'environnement, une circulaire du Premier Ministre du 3 décembre 2008 prévoit que les administrations et les opérateurs de l'État doivent mettre en place une stratégie de développement durable et définir les moyens de sa mise en œuvre. **C'est l'objet du plan « administration exemplaire »** élaboré par l'agence de l'eau au printemps 2009 et présenté au conseil d'administration du 29 juin.

Ce plan, qui engage la direction et l'ensemble du personnel, se décline en 3 axes :

- une gestion durable des bâtiments,
- des déplacements moins polluants,
- une organisation écologiquement et socialement responsable.

Le personnel de l'agence de l'eau s'est réuni en convention sur ce thème en juin 2009 pour définir les modalités concrètes de son engagement. Un groupe de travail a été mis en place. Il a en charge le suivi et le rapportage périodique.

Bilan financier

Réalisation du budget 2009

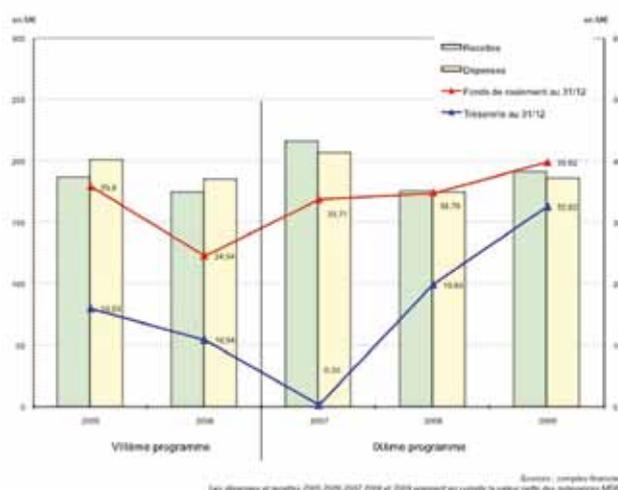
Au cours de l'exercice 2009 dans le domaine des interventions (en dehors des dépenses courantes et de la contribution à l'ONEMA¹) l'agence de l'eau a :

- engagé **153,16 millions d'euros** (autorisations de programme 2009) ;
- dépensé **143,57 millions d'euros** (crédits de paiement 2009 pour tous les programmes confondus y compris les transformations de prêt en subvention) ;
- dégagé (annulé) **12,66 millions d'euros** (sur les autorisations de programme, tous programmes confondus) ;
- diminué le reste à payer sur les programmes antérieurs de **28,43 millions d'euros**.

Le taux de consommation des dépenses est de 96,5% dont 98 % pour les interventions.

Quant aux recettes, le taux de réalisation est de 99%.

Exécution financière du VIII^{ème} et du IX^{ème} programme



Part du fonctionnement dans l'activité de l'agence de l'eau : **10,64%** (dépenses de fonctionnement et personnel) (rappel 2008 : 10,02%)

Part des recettes de l'agence de l'eau affectée au fonctionnement : **9,1%** (rappel 2008 : 9,67%)

Fonds de roulement fin 2009 en mois de dépenses nettes : **2,57** (rappel 2008 : 2,32)

Ressources 2009 (en millions d'euros)

Redevances de pollution	Montants	Répartition
Collectivités	76,03	39,88%
Industries	13,67	7,17%
Agriculture	0,06	0,03%
Pollution diffuse	2,01	
Total redevances de pollution	91,77	48,13%
Redevances de prélèvement		
Collectivités	11,71	6,14%
Industries	9,51	4,99%
Agriculture	0,15	0,08%
Total redevances de prélèvement	21,37	11,21%
Modernisation des réseaux de collecte		
Collectivités	52,97	27,78%
Industries	1,61	0,84%
Total redevances de collecte	54,58	28,63%
Protection du milieu aquatique	0,77	0,40%
TOTAL REDEVANCES	168,49	88,37%
Remboursement des prêts (nets des transformations)	15,42	8,09%
Régularisations "transformations de prêts"	5,69	2,98%
Produits financiers et divers	1,07	0,56%
TOTAL RESSOURCES	190,67	100%

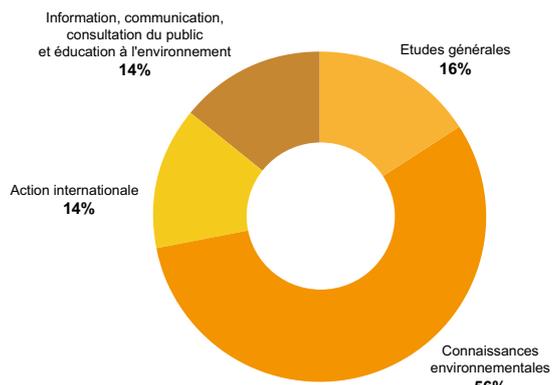
Emplois 2009 (paiements, en millions d'euros)

Lutte contre la pollution	Montants	Répartition
Collectivités	63,18	34,03%
Industries	16,76	9,03%
Agriculture	4,22	2,27%
Elimination des déchets	1,52	0,82%
Assistance technique	3,49	1,88%
Primes collectivités	23,43	12,62%
Total lutte contre la pollution	112,60	60,66%
Gestion des milieux		
Restauration et gestion des milieux aquatiques	5,09	2,74%
Eau potable (gestion, protection...)	12,96	6,98%
Total gestion des milieux	18,05	9,72%
Conduite et développement des politiques		
Etudes générales et connaissances	5,22	2,81%
Action internationale	0,92	0,50%
Information, communication	1,09	0,59%
Total conduite et développement des politiques	7,23	3,89%
TOTAL INTERVENTIONS	137,88	74,27%
Dépenses générales de l'établissement	26,34	14,19%
Régularisations liées aux interventions	8,75	4,71%
Régularisations "transformations de prêts"	5,69	3,07%
ONEMA¹	6,98	3,76%
TOTAL EMPLOIS	185,64	100%
Abondement du fonds de roulement	5,03	
TOTAL	190,67	

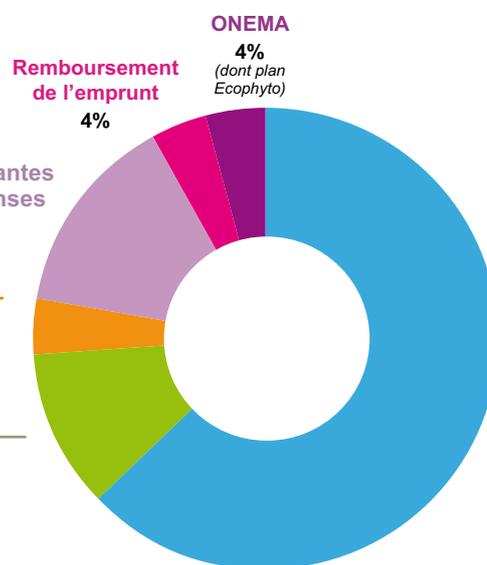
EXÉCUTION DU 9^{ème} PROGRAMME EN 2009

Au cours de l'année 2009, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a engagé 195 millions d'euros d'autorisations de programme dont 153 millions d'euros d'intervention.

Conduite et développement des politiques



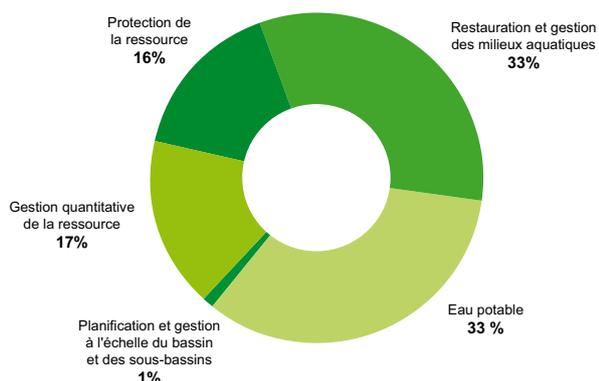
Répartition des autorisations de programme pour 2009



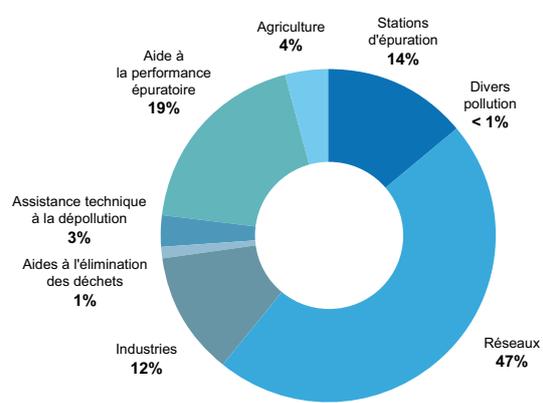
Conduite et développement des politiques 4%

Gestion des milieux 11%

Lutte contre la pollution 63%



Gestion des milieux



Lutte contre la pollution

Source : DGAAF/AERM 2009

Le taux de consommation du contingent des autorisations de programme Interventions 2009 est de 98,4% par rapport au contingent initial (92% après report du reliquat 2008). A noter qu'il passe à 100% pour les aides à l'assainissement.

S'agissant des contrats

Les tranches de contrats engagées ont représenté 62% (76,01 M€) des aides engagées au cours de l'année 2009. En 2008, ce taux était de 48%.

Sur ces tranches :

- 69% sont des contrats 9^{ème} programme ;
- 21% des tranches de contrats appartiennent à des contrats 8^{ème} programme.

Par exemple,

- 2,42 M€ pour le SIVOM Bassin de l'Ehn (dpt 67) ;
- 1,92 M€ pour le syndicat mixte du bassin versant de la Schwab (dpt 57) ;
- 1,69 M€ pour le SIAA de la vallée du Rabodeau (dpt 88) ;
- 1,57 M€ pour la communauté de communes du Grand Couronné (dpt 54).

S'agissant des aides isolées

Ces aides représentent 46,63 M€ sur le contingent 2009 dont :

- 7,71 M€ pour la communauté urbaine de Strasbourg (dpt 67) ;
- 1,4 M€ pour la communauté urbaine du Grand Nancy (dpt 54) ;
- 1,15 M€ pour la Société Lorraine de Matériel Ferroviaire (dpt 57).

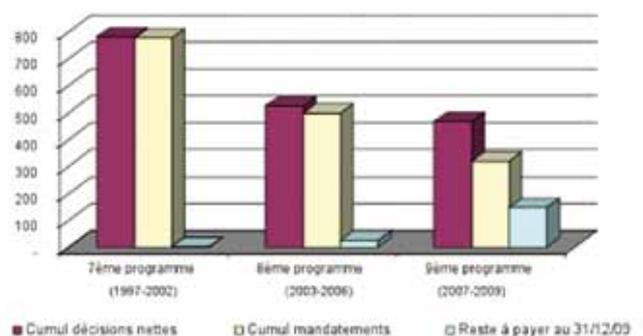
S'agissant des autres opérations, elles représentent 30,52 M€, dont 23,43 M€ au titre de l'aide à la performance épuratoire.

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2009 DES AIDES ACCORDEES DURANT LES 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} PROGRAMMES

L'année 2009 se caractérise aussi par le paiement et le dégageement des aides attribuées les années précédentes.

- Le 6^{ème} programme est soldé ;
- Pour le 7^{ème} programme, les paiements de 1,11 million d'euros et les dégageements de 2,31 millions d'euros ont fait diminuer le reste à payer de 52%. Celui-ci s'élève à 3,7 millions d'euros ;
- Pour le 8^{ème} programme, les paiements de 16,11 millions d'euros et les dégageements de 5,82 millions d'euros ont fait diminuer le reste à payer de 52%. Celui-ci s'élève à 26,54 millions d'euros ;
- Pour le 9^{ème} programme, les paiements et les dégageements sont respectivement de 120,56 millions d'euros et de 4,47 millions d'euros. Le reste à payer s'élève à 148,15 millions d'euros.

Exécution au 31/12/09 des décisions d'aides (en millions d'euros)



Source : DGA/AF/AERM 2009

Conception et réalisation : Agence de l'eau Rhin-Meuse
département communication externe/documentation
Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - F. Chaffarod - P. Goetghebeur - AS. Petitdidier
M. Lemoine - C. Meyer - L. Renauld - JM. Vauthier - D. Raby - P. Russo - R. Febrey - C. Bernard
P. Gisselbrecht - F. Doncourt - Phovoir - Photodisc - istockphoto

1 500 exemplaires - © mai 2010, Agence de l'eau Rhin-Meuse
Imprimé sur papier recyclé label écologique communautaire avec encres végétales



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr

